

Un nouveau PPI pour la centrale en 2015 ?

La précédente version datait de 2002 ! Suite à la phase de consultation du public qui s'est déroulée du 19 mai au 19 juin 2015, un nouveau Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour la centrale du Blayais va voir le jour. C'est un document essentiel pour la sécurité de la population.

A quoi sert un PPI ?

Le Plan Particulier d'Intervention (PPI), établi sous l'autorité du préfet, organise l'alerte et la mise en œuvre de tous les moyens de secours pour assurer la protection de la population, ainsi que la répartition des rôles entre les intervenants.

Il concerne tous les sites répondant à l'une de ces situations : site comportant une installation nucléaire, classé de type SEVESO, stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures ou de produits chimiques, aménagements hydrauliques ou barrages de grande capacité, etc.

En Gironde, il s'agit donc bien d'anticiper la réponse pour gérer les conséquences sur la population – et sur l'environnement- d'une situation de crise nucléaire. Comment apprendre à gérer les conséquences de rejets radioactifs suite à un accident nucléaire, sur les personnes, sur l'environnement, sur les lieux de vie et de travail des habitants ? Comment associer élus et populations pour apprendre et comprendre ?

Qui concerne-t-il ?

La maîtrise d'une situation de crise repose sur l'implication de tous les acteurs :

- L'exploitant EDF : le PPI précise ses obligations en matière d'alerte et d'information des autorités, les mesures d'urgence à prendre
- L'ensemble des services d'urgence et de l'Etat, (sapeurs-pompiers, S.A.M.U., forces de l'ordre, préfecture...)
- Les Maires et les élus locaux, acteurs des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS),
- Les médias, mobilisés pour garantir l'information de la population.
- Et bien entendu, tous les résidents des zones impactées. En effet, la situation de crise nucléaire peut être maîtrisée si la population concernée est bien informée au préalable des dangers et des consignes de précaution.

Comment est-il élaboré ?

Le P.P.I. est établi à partir de scénarios d'accidents identifiés par l'exploitant et contrôlés par les services de l'Etat. Dans ce but, la CLIN a décidé d'apporter sa contribution au PPI au sujet de la sensibilisation des populations. Il s'agit de visualiser les territoires concernés par un accident fictif au moyen d'un outil informatique « OPAL » mis au point par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) et l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information). L'ambition de la CLIN est également de faire évoluer l'information des populations en matière de prévention des risques et de sécurité, de parler de crise sans éveiller les craintes.

Après la phase obligatoire de consultation par le grand public, le Préfet de Gironde pourra acter le nouveau PPI dès le mois de juillet. La CLIN émettra un avis critique sur ce PPI.

Suite à l'adoption de ce nouveau PPI, une nouvelle brochure d'information sera communiquée aux habitants des communes concernées. Cette brochure, intitulée « En cas d'accident nucléaire à la centrale du Blayais, ayez les bons réflexes », explique la nature du risque, les consignes à respecter et les moyens d'information, d'alerte et de protection.

Aller plus loin...

Les élus sont-ils prêts à gérer le post-accident ?

http://www.irsn.fr/fr/connaissances/nucleaire_et_societe/expertise-pluraliste/debats/pages/23-elus-gestion-post-accident.aspx

La plaquette « En cas d'accident nucléaire à la centrale du Blayais, ayez les bons réflexes (2013)